



Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2026/0377.

Avis d'annonce de projet (annexe 25).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme .

La SA EY INVEST , représentée par Monsieur SOGUT, a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Rue du Spirou, 2-6 à 6061 Montignies-sur-Sambre- Rue de la Persévérance, 3-7 à 6061 Montignies-sur-Sambre et cadastré(s) 08 A 149B2, 08 A 149K, 08 A 149S, 08 A 149X.

Le projet consiste en : Modification des matériaux de parements des bâtiments via la pose de panneaux sandwich de ton noir, création de baies vitrées pour le bien situé à la rue du Spirou n°6 et de 6 places de parking en partie avant, pose de clôtures en limite parcellaire et de portails, pose d'enseignes parallèles sur les différents bâtiments ; l'annonce de projet présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) : Le projet est en écart :
 - Au Schéma d'Orientation Local 52011-RUE-0005-01 : non conforme du point de vue des affectations, des gabarits, de l'expression architecturale et de la typologie résidentielle ;
 - Au Guide Régional d'Urbanisme : non conforme à l'article 439, 1° des enseignes. ;
- Elle est réalisée en vertu de l'article(des articles) R.IV.40 2° du CoDT.

L'annonce de projet se déroule du **11/06/2026 (date début affichage)** au **01/07/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'annonce, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stefano PALERMO, téléphone : 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention CPURB/2026/0377, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale , du 17/06/2026 au 01/07/2026 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

En date du 04/06/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général



Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
en vertu de l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Echevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be